



Carte sejour salarié et condition d'obtenir carte residence 10ans

Par **momoh**, le **11/11/2009** à **22:55**

Bonjour,rnj'était étudiant pendant 3 ans (carte sejour étudiant)et j'ai pu obtenir ma première carte de séjour salarié cette année après un changement de statut,rnes ce que je suis en plein droit de demander une carte de résidence de 10ans?nsachant que je suis de nationalité algérienne.

Par **chris_idv**, le **13/12/2009** à **20:21**

Bonjour,rnrnVoici les conditions d'obtention de plein droit d'une carte de résident de 10 ans:rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2208.xhtml>rnrnD'après la description de votre situation vous ne répondez pas aux critères exigés.rnrnSalutations,

Par **bilo**, le **03/09/2010** à **14:13**

Certificat de résidence pour Algériens de 10 ans : principe et bénéficiairesrnrnTitulaires d'un certificat d'1 an rnrnSur décision discrétionnaire du préfet, les ressortissants algériens rntitulaires d'un certificat d'1 an, quelle qu'en soit la mention ("visiteur", "salarié" ou "vie privée et familiale" par exemple),rnrne peuvent obtenir un certificat de 10 ans,rns'ils justifient d'une résidence régulière ininterrompue en France de 3 ans . rnrnLes moyens d'existence (professionnels ou non) de l'intéressé et les éventuelles justifications qu'il peut fournir à l'appui de